

Communiqué commun des organisations de la Fonction publique CGT

(UGFF – SANTE – SERVICES PUBLICS – ACTIVITES POSTALES ET TELECOMMUNICATIONS

Le 7 février 2006, tous ensemble

pour le retrait du contrat première embauche et pour une véritable politique en faveur de l'emploi stable



A près le Contrat Nouvelle Embauche passé à la hussarde en plein mois d'août, le gouvernement bouleverse son calendrier pour, dans l'urgence et au mépris de toute concertation, imposer le Contrat Première Embauche pendant les vacances scolaires.

Un nouveau contrat qui aggrave la précarité :

Le CPE ne réduit pas la précarité, bien au contraire. Il s'ajoute à la multitude de contrats précaires existants. Comme dans le CNE, pendant 2 ans, le jeune pourra être licencié au gré de l'employeur sans justification. L'accès au CDI restera pour la majorité un mirage. Le CPE, c'est pour les employeurs un formidable effet d'aubaine. D'ailleurs, le MEDEF demande déjà au gouvernement de généraliser ce type de contrat qui prive les salariés de toute protection contre les licenciements, qui exonère les entreprises de leurs responsabilités sociales et fait du travail une marchandise.

La Fonction publique pleinement concernée :

La Fonction publique n'est pas en dehors de ces graves préoccupations. C'est si vrai que, en son sein, la précarité n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui. Et ce n'est certainement pas la loi de juillet 2005 relative au CDI qui va changer la donne.

Se mobiliser massivement lors de la journée du 7 février sera donc aussi une nouvelle occasion de condamner ces recours massifs à l'emploi non statutaire dans la Fonction publique et d'exiger la mise en œuvre d'un véritable plan de titularisation.

Ce sera également se prononcer pour une Fonction publique véritablement créatrice d'emplois et accessible aux jeunes sur des emplois statutaires.

Tous dans l'action pour le retrait du CPE :

Le CPE n'est pas amendable : il faut donc en exiger le retrait pur et simple.

C'est le sens de la déclaration commune (UNEF, UNL, CGT, CFDT, CFTC, FO, UNSA, FSU) du 24 janvier.

Pour la CGT, ce qui est aujourd'hui à l'ordre du jour, c'est le retour au CDI, sans condition, comme norme de recrutement et une véritable sécurisation des parcours professionnels.

Face à la surdité gouvernementale, la mobilisation est incontournable.

Dans l'unité la plus large, mobilisons-nous tous ensemble le 7 février et participons aux manifestations organisées ce jour là.